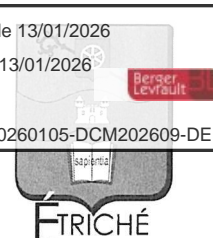


COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2026**

Effectif statutaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine

EXCUSE : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, GRIMAUULT Jean-Louis donne pouvoir à Henri SAULGRAIN, RIGAUD Marie-Pierre donne pouvoir à Marie-Laure CHANET, WARY Grégory donne pouvoir à Rodolphe DRANO

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique DROUIN

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2026-09 DU 05-01

RH : ASSURANCE STATUTAIRE 2026

Monsieur le Maire quitte la salle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

CONSIDERANT la proposition du contrat groupe du CDG :

| | |
|-----------------|---|
| | Collectivités – 121 agents |
| | les agents contractuels ne sont pas comptabilisés |
| agents CNRACL | 7,23 % |
| agents IRCANTEC | 0,99 % |

Monsieur le 1^{er} Adjoint, Yann LAPEYRONIE, propose au conseil municipal de valider cette proposition.

Après un vote à main levée, le conseil municipal approuve cette proposition.

POUR : 14

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Etriché, le 6 janvier 2025

Secrétaire de Séance

Véronique DROUIN

Le Maire

David LAGLEYZE